

Image not found or type unknown



Demande de nationalité française avec une adoption par kafala

Par **beka**, le **17/03/2013** à **21:15**

Bonjour,rnrnJe suis arrivée en France en 2008(a l'âge de 14 ans), suite a mon adoption (kafala) par ma soeur (française) et son mari(français). rnj'aimerais bien savoir si il y'a une possibilité d'acquérir la nationalité française vue que je viens d'avoir mes 5 ans en France.rnJe suis titulaire d'une carte de résidente 10 ans. rnje suis lycéenne(je n'ai pas de revenus mais je suis prise en charge par mes parents adoptifs)rnj'ai 19 ans et 2 mois. (l'age de la majorité en Algérie est 19 ans).rnMerci d'avance de votre réponse.

Par **amajuris**, le **18/03/2013** à **13:28**

bjr, rnla kafala n'est pas une adoption selon le droit français.rnmais cela ne vous empêche pas de demander la nationalité française si vous répondez aux conditions exigées.rncdt